



# PROCEDURE D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION SAISON 2022/2023



## 1 - REINSCRIPTION OU INSCRIPTION

- L'engagement à notre section trampoline comprend les éléments suivants : frais de dossier, premier engagement, la cotisation (licence, assurance, frais de fonctionnement).
- Le premier engagement de 50,00 € permet au club de faire la répartition des groupes, des prévisions et engagements de budget pour la saison à venir. Elle est **définitivement acquise par le Club**, quelle que soit la suite donnée au dossier par l'adhérent.
- Cette somme est payable à partir de juin pour les licenciés actuels.
- Le solde, soit la côtisation, sera payable en septembre dès la reprise des entraînements avec le dossier complet.
- Au-delà du mois de septembre, l'ensemble (inscription + cotisation) sera définitivement acquis par le club.

## ACTUELS LICENCIES

Le licencié de la saison en cours sera prioritaire. Sa **réinscription** se fera jusqu'au **31 juillet**, à l'aide du document fourni en pièce jointe "**Formulaire inscription/réinscription 2022-2023**".

Cette inscription sera une réservation de sa place. **Sans réinscription** d'ici fin juillet, le licencié s'inscrira en septembre le jour du forum des associations, sans être prioritaire, selon la disponibilité des places restantes.

En cas de rétractation de l'adhérent durant le mois de septembre le remboursement de la cotisation moins le montant de l'inscription ou de la réinscription, et le dossier complet, sera rendu.

Si la rétractation est due à la décision de l'entraîneur, l'intégralité (inscription + cotisation) sera remboursée avec retour du dossier.

## NOUVEAUX LICENCIES

Les inscriptions seront prises sur le stand de "**La Postillonne section trampoline**" par **ordre d'arrivée** lors du **forum des associations**. Nous vous demandons de :

- ❖ vous munir de l'ensemble du règlement (*inscription + cotisation*)
- ❖ remplir le dossier complet d'inscription (*sur le site ou au forum des associations*)
- ❖ Remplir le questionnaire de santé (cf page suivante)
- ❖ Fournir le certificat médical, si nécessaire avant le 30 septembre, (sans remise à cette date, le licencié ne sera plus accueilli au cours sans dédommagement de la part de la section)



## **Certificat médical**

La loi n° 2020-1525 du 7 déc. 2020 a modifié la réglementation concernant le certificat médical.

### **Pour les mineurs :**

- D'une manière générale, il n'y a plus d'obligation de fournir un certificat médical.
- Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, le mineur et son représentant légal doivent remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation.
- **Le questionnaire et l'attestation sont fournis dans le dossier d'inscription.**
- Si une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical, datant de moins de six mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée.

**Sans remise du certificat médical au 30 septembre, l'inscrit ne sera plus accueilli au cours.**

### **Pour les majeurs :**

- Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym.
- Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline gymnique en particulier.
- S'il est établi pour la pratique du sport, il est valable quelle que soit la discipline pratiquée.
- Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline **en compétition**.
- Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence.
- L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans.

Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical.

Cette mesure concerne uniquement les licenciés majeurs qui ont conservé leur licence à la Fédération sans année d'interruption.

**Le questionnaire et l'attestation sont fournis dans le dossier d'inscription.**

**Attention :** le questionnaire de santé des licenciés majeurs est différent de celui des mineurs.

### **Pour les licenciés mineurs et majeurs de niveau de pratique Performance et Elite :**

Les licenciés qui s'engagent dans une compétition du niveau de pratique Performance ou Elite1, doivent fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition.

**Les licenciés majeurs doivent présenter un certificat médical tous les trois ans.**

**ATTENTION POUR LES COMPÉTITEURS,**  
***un nouveau certificat est nécessaire chaque année !!!***



## 2 - COTISATION

Elle dépend des tranches d'âge et du nombre d'entraînements.

La cotisation comprend :

- ✕ la licence
- ✕ l'assurance
- ✕ les charges liées aux entraînements
- ✕ les frais pour la saison, y compris les frais d'engagements aux compétitions.

### Tarif cotisation annuelle : NOUVELLE INSCRIPTION

	1 cours/sem <b>(loisirs)</b>	2 à 3 cours/sem (*) (groupe compétition)	<u>(*) Sur proposition de l'entraîneur</u>
Commune	<b>200,00 €</b>	260,00 €	A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant : réduction de 15 €.
Hors commune	<b>205,00 €</b>	260,00 €	

### Tarif cotisation annuelle : REINSCRIPTION

	1 cours/sem <b>(loisirs)</b>	2 à 3 cours/sem (*) (groupe compétition)	<u>(*) Sur proposition de l'entraîneur</u>
Commune et Hors commune	<b>190,00 €</b> <b>(50 € + 140 €)</b>	260,00 € (50 € + 190 €)	A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant : réduction de 15 €.

**A partir du 2<sup>ème</sup> enfant : réduction de 15 €.**

### Contact

[lapostillonnetrampo@gmail.com](mailto:lapostillonnetrampo@gmail.com)



[trampolinelongjumeau.fr](http://trampolinelongjumeau.fr)

<http://lapostillonnetrampo.wordpress.com>



Entraîneur : José WASCAT 06.70.21.69.26